



FORMATION A DISTANCE

LE NETTOYAGE ECOLOGIQUE DES LOCAUX

Durée : 1 jour, soit 7 heures (dont 6 heures en classe virtuelle et 1 heure de travail individuel)

Horaires : 14h00-17h00

Dates : 8 et 9 février 2021

Lieu: réalisée à distance via l'outil zoom, classe virtuelle

Public : Professionnels de la petite enfance.

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs

- Améliorer la qualité de l'air intérieur.
- Connaitre les produits de base.
- Réaliser des produits d'entretien écologiques.
- Identifier le contenu d'un plan de nettoyage.

Compétences visées

- Mettre en place un plan de nettoyage.
- Identifier les enjeux du nettoyage écologique.
- Pouvoir réaliser des préparations de produits écologiques.

CONTENU

Webinaire 1, le 8 février 2021

Séquence 1 : La qualité de l'air intérieur.

- La réglementation
- Les polluants les plus courants

Séquence 2 : L'entretien des locaux.

- Pourquoi nettoyer autrement ?
- La réglementation des produits destinés à nettoyer des surfaces en contact avec les aliments.
- Les écolabels et le nettoyage écologique.
- Les nettoyeurs vapeur

Webinaire 2, le 9 février 2021

Séquence 2 : L'entretien des locaux suite

- Présentation des principaux produits utilisables :
 - Le bicarbonate de soude
 - Le vinaigre blanc
 - L'acide citrique
 - Le percarbonate de soude
 - Le savon de Marseille/savon noir

Séquence 3 : La préparation des produits.

- Le matériel nécessaire à la réalisation de produits « maison » simples et efficaces.

- Réalisation de quelques préparations (nettoyant multi usages, savon pour les mains, lessive liquide).
- L'entretien des surfaces, le plan de nettoyage de la crèche.

Moyens pédagogiques :

La présentation des interventions est réalisée par l'outil zoom. Pédagogie participative, alternant apports d'information et cas concrets, travaux de groupes. La copie de l'intervention et des fichiers électroniques sont transférés via dropbox.

Formatrice : Sylvie PODER-GUILLOU, docteur en chimie, fondatrice du cabinet SECALI.

Suivi et évaluation

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée au stagiaire, une copie de la feuille d'émargement est fournie à l'employeur.

Un QCM de vérification de l'acquisition des connaissances est réalisé ainsi qu'une évaluation qualité de fin de formation.

Après 3-6 mois une évaluation à froid est à transmettre à l'établissement afin d'évaluer les effets de la formation sur le salarié formé

Handicap

Dans le cas où un.e participant.e serait affecté.e par un handicap qui pourrait rendre difficile sa participation à une formation, merci de me contacter au préalable afin de définir ses contraintes, pour que je puisse adapter la session à ses besoins.